

### 1. PREAMBULE

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé en connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions. La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

Tout organisateur qui prend en charge l'organisation d'une manche de la Coupe Midi-Pyrénées est censé en connaître le présent règlement. Il se doit d'en respecter tous les points, concernant les caractéristiques du circuit, le balisage, les classements et les récompenses. Tout organisateur qui ne respecterait pas ce règlement soumettrait son club à des sanctions de la part de la Commission Régionale de VTT.

### 2. DEFINITION

- L'enduro est une épreuve composée de spéciales (sections chronométrées) et de liaisons (sections non chronométrées), dont le classement est effectué sur la base du cumul des temps mis par le coureur à parcourir les spéciales (chronométrage individuel).
- Les spéciales (trois au minimum par épreuve) sont à profil descendant et ne doivent pas comporter plus de 15 à 20% de portions de pédalage.
- Liaisons : cheminement non chronométré permettant de suivre le parcours de l'enduro VTT. Les liaisons se font en VTT ou suivant les moyens mis en place par les organisateurs. Hormis les moyens mis en place par l'organisation, toutes les aides extérieures entraînent une mise hors course.
- Temps de liaison : temps déterminé par l'organisateur pour se rendre au départ de la spéciale.
- Les épreuves peuvent se dérouler sur plusieurs journées.
- Spéciale : cheminement balisé à vue où les concurrents sont chronométrés individuellement.
- Le départ des spéciales peut-être donné individuellement ou par vague d'un maximum de six pilotes.

### 3. PARTICIPATION

La Coupe Midi-Pyrénées et le Championnat Régional d'Enduro VTT sont ouverts à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC ou par une autre fédération affiliée à l'UCI ; les non-licenciés doivent prendre une licence à la journée avec certificat médical les autorisant à la pratique du VTT en compétition.

### 4. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégorie	Age
<b>Cadets</b>	15 et 16 ans
<b>Juniors</b>	17 et 18 ans
<b>Dames</b>	17 ans et plus
<b>Hommes</b>	19 à 29 ans
<b>Masters 1 / 2</b>	30 à 39 ans
<b>Masters 3 / 4 / 5</b>	40 ans et plus

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

### 5. MATERIEL

Sont autorisés à se présenter au départ de l'Enduro, des VTT équipés de roues de 26, 27 ½, 29 pouces, dont les extrémités de guidon, dépourvues d'embout de cintre, auront été préalablement bouchées.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent et de leur entretien.

### 6. PARCOURS

Les parcours adopteront un profil spécifique (80 à 90 % de descente pour 10 à 20 % de section physique) et chacun d'entre eux sera matérialisé par des rubalises et parfois même par des couloirs de rubalises. Tout pilote franchissant la rubalise devra reprendre le parcours là où il l'a franchie.

**L'organisation devra réaliser des contrôles de passage lors des liaisons.**

### 7. ASSISTANCE

L'assistance technique (zone) sera déterminée par l'organisateur.

Tout participant qui bénéficiera d'une aide matérielle ou technique en dehors des zones d'assistance technique (liaisons et spéciales) sera mis hors course.

### 8. CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur licence et/ou leur certificat médical. En contrepartie, l'organisateur leur remettra leur plaque de guidon.

### 9. EQUIPEMENT

Le port du casque intégral à mentonnière fixe, des gants, des genouillères, des coudières et de la protection dorsale sont obligatoires. Tout concurrent se présentant au départ sans son casque intégral à mentonnière fixe, ses gants, ses genouillères, ses coudières et sa protection dorsale se verra refuser le départ. Au niveau des liaisons l'utilisation d'un casque à coque rigide avec la jugulaire attachée est toléré.

### 10. DEROULEMENT DE LA COURSE

Afin de favoriser le pilotage à vue, les parcours ne seront dévoilés que le jour de l'épreuve

Aucune reconnaissance à vélo ne sera autorisée pendant la course et, par conséquent, tout concurrent dérogeant à cette règle sera purement et simplement disqualifié. Seule la reconnaissance à pied aux abords du parcours sera autorisée. Les pistes étant matérialisées par de la rubalise, tout participant se trouvant sur ces pistes à vélo ne pourra nier savoir qu'il s'agissait d'une piste de la compétition.

### 11. AFFICHAGE DES HEURES DE DEPART

Une liste de départ, comprenant les horaires de départ des spéciales pour tous les concurrents, est éditée et affichée par l'organisateur pour chaque étape.

Pas de changement d'horaires, sauf décision des arbitres.

### 12. BAREME DES POINTS

Pl.	Pts	Pl.	Pts	Pl.	Pts	Pl.	Pts
1 <sup>er</sup>	250	41 <sup>ème</sup>	135	81 <sup>ème</sup>	70	121 <sup>ème</sup>	30
2 <sup>ème</sup>	240	42 <sup>ème</sup>	133	82 <sup>ème</sup>	69	122 <sup>ème</sup>	29
3 <sup>ème</sup>	231	43 <sup>ème</sup>	131	83 <sup>ème</sup>	68	123 <sup>ème</sup>	28
4 <sup>ème</sup>	223	44 <sup>ème</sup>	129	84 <sup>ème</sup>	67	124 <sup>ème</sup>	27
5 <sup>ème</sup>	216	45 <sup>ème</sup>	127	85 <sup>ème</sup>	66	125 <sup>ème</sup>	26
6 <sup>ème</sup>	210	46 <sup>ème</sup>	125	86 <sup>ème</sup>	65	126 <sup>ème</sup>	25
7 <sup>ème</sup>	205	47 <sup>ème</sup>	123	87 <sup>ème</sup>	64	127 <sup>ème</sup>	24
8 <sup>ème</sup>	201	48 <sup>ème</sup>	121	88 <sup>ème</sup>	63	128 <sup>ème</sup>	23
9 <sup>ème</sup>	199	49 <sup>ème</sup>	119	89 <sup>ème</sup>	62	129 <sup>ème</sup>	22
10 <sup>ème</sup>	197	50 <sup>ème</sup>	117	90 <sup>ème</sup>	61	130 <sup>ème</sup>	21
11 <sup>ème</sup>	195	51 <sup>ème</sup>	115	91 <sup>ème</sup>	60	131 <sup>ème</sup>	20
12 <sup>ème</sup>	193	52 <sup>ème</sup>	113	92 <sup>ème</sup>	59	132 <sup>ème</sup>	19
13 <sup>ème</sup>	191	53 <sup>ème</sup>	111	93 <sup>ème</sup>	58	133 <sup>ème</sup>	18
14 <sup>ème</sup>	189	54 <sup>ème</sup>	109	94 <sup>ème</sup>	57	134 <sup>ème</sup>	17
15 <sup>ème</sup>	187	55 <sup>ème</sup>	107	95 <sup>ème</sup>	56	135 <sup>ème</sup>	16
16 <sup>ème</sup>	185	56 <sup>ème</sup>	105	96 <sup>ème</sup>	55	136 <sup>ème</sup>	15
17 <sup>ème</sup>	183	57 <sup>ème</sup>	103	97 <sup>ème</sup>	54	137 <sup>ème</sup>	14
18 <sup>ème</sup>	181	58 <sup>ème</sup>	101	98 <sup>ème</sup>	53	138 <sup>ème</sup>	13
19 <sup>ème</sup>	179	59 <sup>ème</sup>	99	99 <sup>ème</sup>	52	139 <sup>ème</sup>	12
20 <sup>ème</sup>	177	60 <sup>ème</sup>	97	100 <sup>ème</sup>	51	140 <sup>ème</sup>	11
21 <sup>ème</sup>	175	61 <sup>ème</sup>	95	101 <sup>ème</sup>	50	141 <sup>ème</sup>	10
22 <sup>ème</sup>	173	62 <sup>ème</sup>	93	102 <sup>ème</sup>	49	142 <sup>ème</sup>	9
23 <sup>ème</sup>	171	63 <sup>ème</sup>	91	103 <sup>ème</sup>	48	143 <sup>ème</sup>	8
24 <sup>ème</sup>	169	64 <sup>ème</sup>	89	104 <sup>ème</sup>	47	144 <sup>ème</sup>	7
25 <sup>ème</sup>	167	65 <sup>ème</sup>	87	105 <sup>ème</sup>	46	145 <sup>ème</sup>	6
26 <sup>ème</sup>	165	66 <sup>ème</sup>	85	106 <sup>ème</sup>	45	146 <sup>ème</sup>	5
27 <sup>ème</sup>	163	67 <sup>ème</sup>	84	107 <sup>ème</sup>	44	147 <sup>ème</sup>	4
28 <sup>ème</sup>	161	68 <sup>ème</sup>	83	108 <sup>ème</sup>	43	148 <sup>ème</sup>	3
29 <sup>ème</sup>	159	69 <sup>ème</sup>	82	109 <sup>ème</sup>	42	149 <sup>ème</sup>	2
30 <sup>ème</sup>	157	70 <sup>ème</sup>	81	110 <sup>ème</sup>	41	150 <sup>ème</sup>	1
31 <sup>ème</sup>	155	71 <sup>ème</sup>	80	111 <sup>ème</sup>	40		
32 <sup>ème</sup>	153	72 <sup>ème</sup>	79	112 <sup>ème</sup>	39		
33 <sup>ème</sup>	151	73 <sup>ème</sup>	78	113 <sup>ème</sup>	38		
34 <sup>ème</sup>	149	74 <sup>ème</sup>	77	114 <sup>ème</sup>	37		
35 <sup>ème</sup>	147	75 <sup>ème</sup>	76	115 <sup>ème</sup>	36		
36 <sup>ème</sup>	145	76 <sup>ème</sup>	75	116 <sup>ème</sup>	35		
37 <sup>ème</sup>	143	77 <sup>ème</sup>	74	117 <sup>ème</sup>	34		
38 <sup>ème</sup>	141	78 <sup>ème</sup>	73	118 <sup>ème</sup>	33		
39 <sup>ème</sup>	139	79 <sup>ème</sup>	72	119 <sup>ème</sup>	32		
40 <sup>ème</sup>	137	80 <sup>ème</sup>	71	120 <sup>ème</sup>	31		

Il sera attribué 10 points à tout concurrent présent au départ de la première manche en plus des points obtenus au classement.

### 13. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du coureur dans un délai de 30 min après son arrivée.

Les réclamations portant sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des arbitres règle le différent immédiatement, en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

### 14. LE CLASSEMENT

- Le classement Scratch de la Coupe Régionale se fera à partir des points attribués au classement général scratch de chaque épreuve.
- Le classement par Catégorie de la Coupe Régionale se fera à partir des points attribués aux classements par catégorie de chaque épreuve.
- En cas d'égalité de points, les concurrents seront départagés par la meilleure place obtenue sur une manche et en cas d'une nouvelle égalité le classement de la dernière manche sera prépondérant.
- Les points attribués à la Coupe Régionale correspondent à la place réellement obtenue lors de la course (les hors comité et NL gardent leurs places).

#### Coupe Midi-Pyrénées – Catégorie Classement

Scratch, Hommes, Masters, Dames, Juniors Hommes.

### 15. REGLEMENTATION

Les liaisons font parties intégrantes de l'épreuve.

La prise de raccourcie ou le non-respect de l'intégralité du parcours sera pénalisé en temps à l'appréciation du Collège des Arbitres selon la gravité de la faute.

La Commission Arbitrale et la Commission VTT se réserve le droit d'attribuer des pénalités en points à tous concurrents ne respectant pas la réglementation Fédérale.

### 16. PENALITES

Type	Sanction
Changement de cadre	3 minutes
Changement de fourche	3 minutes
Non-respect du parcours balisé	3 minutes
Assistance extérieure pendant l'étape	3 minutes

### 17. EPREUVE ET DOTATION

Quatre épreuves sont inscrites à la coupe Midi-Pyrénées 2013.

29 et 30 Juin	Enduro des Natural Games	Millau
27 et 28 juillet	Enduro	Luchon
21 & 22 sept.	Endur'Hautacam	Lourdes
3 novembre	Enduro des Hautes Terres d'Occitanie	Lacaune

**La remise des récompenses se déroulera à l'issue de la dernière épreuve de Lacaune.**

**Seront récompensés les premiers de chaque catégorie.**